

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos le vendredi 18 septembre 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Henri BAUDET

Présents : Mme Françoise Martin. M. Jean Louis Brunet. M. Pierre Boutet. M. André Bataille. M. Michel De la Osa. Mme Anne Galibert. Mme Françoise Delcasso-Dejoux. M. Marcel Blanc (arrivée 21h)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jackie Coll donne procuration à Monsieur Jean-Louis Brunet

Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT donne procuration à Monsieur Henri BAUDET

Madame Morgane Lalouette donne procuration à Madame Anne Galibert

Absents : MM. BLANIC. HUG

Monsieur Henri BAUDET ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Françoise DELCASSO-DEJOUX comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 septembre 2020

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 08 septembre 2020.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal - après avoir délibéré - **DÉCIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 08 septembre 2020.

En début de séance, Monsieur le Président informe l'assemblée que la Commune a été sollicitée en urgence pour l'adhésion au groupement de commande du SYDEEL 66 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique car la date limite de la signature de la convention était le 14 septembre. Aussi l'ensemble du conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

POINT 1: MARCHÉ DE TRAVAUX « Evacuation des eaux pluviales chemin du Mouillas »

Monsieur Baudet expose le résultat des deux commissions d'appel d'offre et commente le dossier d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre.

L'offre de l'entreprise Colas est celle qui recueille les meilleurs résultats.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité, décidé d'attribuer le marché d'évacuation des eaux pluviales du chemin du Mouillas, à l'entreprise Colas pour un montant HT de 159 352,18 € soit 191 222,62 TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché des travaux avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents afférents à ce marché.

POINT 2 : Commissions et Syndicat

2.1 - Remplacement de Mme Stéphanie Cogno Wallet

Suite à la démission de Madame Cogno Wallet, le conseil municipal a procédé à l'élection de nouveaux membres dans les commissions et syndicat dans lesquels elle siégeait : ont été élus à l'unanimité les membres suivants dans les diverses commissions :

Commission Vie Sociale et accompagnement social	Pas de remplaçant
Commission Tourisme, Animations, Communication, Commerce, Artisanat	M. Boutet
Vie associative sportive Loisirs	M. Baudet
Commission Patrimoine Culture locale	Mmes Martin et Delcasso-Dejoux
SIVU (Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'exploitation de la station de Pyrénées 2000/Font-Romeu	Mme Francez-Charlot
Délégation de service public	Mme Francez-Charlot

2.2 - Nomination représentant au Comité de rivière du Sègre

Monsieur Henri Baudet donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet demandant la désignation d'un élu pour siéger au comité de rivière du Sègre : après en avoir délibéré le conseil municipal désigne Monsieur André Bataille à l'unanimité, pour siéger au comité rivière Sègre.

QUESTIONS DIVERSES

POINT 3 : Compte-rendu sur diverses réunions auxquelles ont participé des élus

Monsieur André Bataille pour l'assemblée générale des Communes Forestières et le SIAEP ; Monsieur Henri Baudet pour la commission projets et prospective et Madame Françoise Delcasso-Dejoux pour la Commission Communication et Actions à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Henri BAUDET, Président, clôture la séance à huis clos à 22 heures 30.